

Comité des Vosges de Tennis de Table



COMMISSION DEVELOPPEMENT

Président Laurent DURAND 335, rue des acacias 88650 ANOULD **Téléphone :** 06 83 55 48 51 **Mail** : <u>laurent.durand26877@orange.fr</u>

BOURSE D'AIDE AUX CLUBS VERSION 2021-2022

La bourse d'aide au développement des clubs est reconduite cette année. Elle est bâtie sur le même principe que les années précédentes. Elle applique un système de points qui permet de verser une aide variable à chaque club en fonction du nombre de points qui lui sont octroyés.

Un budget de 2500€/an est affecté à cette bourse.

Critères retenus pour 2020/2021

- Participer aux actions organisées vers le public jeune
- Organiser des manifestations promotionnelles visant à développer l'activité. Le nombre de points attribués étant fonction du nombre de licences promotionnelles ou événementielles saisies lors de la manifestation
- Augmenter le nombre de licences Traditionnelles et Promotionnelles
- Saisir un minimum de licences Evénementielles

Le tableau ci-dessous définit les critères d'attribution des points et les contraintes associées

	Désignation	Contrainte	Nb points par opération
1	Participer aux challenges jeunes		10
2	Engager une équipe jeune aux interclubs jeunes	Engager les équipes. On totalise le nombre total d'équipes ayant participé à la compétition. (nb participations x2)	2 points par équipe engagée et par journée
3	Participer aux stages CD : - jeunes pré-convoqués - jeunes inscrits par le club		5 10
4	Organiser: - Un tournoi scolaire, - Un tournoi populaire ouvert à tous, - Un tournoi famille, féminin Une animation autour du Ping - Un cycle initiation Ping vers de nouveaux publics (Périscolaire, Féminin, Handicapés)	Organisation simple sans prise de licences Organisation avec prise de licences promotionnelles ou Evénementielles Organisation avec prise de plus de 10 licences promotionnelles ou 20 licences événementielles	10 15 25
5	Augmenter le nombre de licences traditionnelles		50
6	Augmenter le nombre de licences promotionnelles		20
7	Saisir au minimum 25 licences événementielles		20

Comptabilisation des points

Les opérations 1. 2. 3 5. 6 et 7 sont comptabilisées par le CD, pour chaque club, en fin d'année.



Comité des Vosges de Tennis de Table



COMMISSION DEVELOPPEMENT

Président Laurent DURAND 335, rue des acacias 88650 ANOULD **Téléphone :** 06 83 55 48 51 **Mail :** <u>laurent.durand26877@orange.fr</u>

Critère 4 « organiser une action promotionnelle »

- Si un club réalise une opération promotionnelle, il doit transmettre à Etienne un petit compte rendu, afin de pouvoir la prendre en compte.
- La participation à un forum des sports n'est pas considérée comme une action engagée par un club, sauf si elle est accompagnée d'une prise de licences promotionnelles ou événementielles
- Activité périscolaire : une action est comptabilisée pour l'organisation d'un cycle de 4 à 6 semaines.

La création de licences promotionnelles, événementielles ou Pass-Tournoi lors des opérations développement est prise en compte. La comptabilisation des points est faite selon la règle suivante :

- Animation sans prise de licences	10 points
- Animation suivie de prise de licences événementielles ou promotionnelles	15 points
- Animation suivie de prise de plus de 10 licences promotionnelles ou 20 licences	25 points

événementielles / Pass-tournois

Saisie des licences.

Les licences promotionnelles sont saisies par le club et transmises avec la déclaration de l'action.

Les licences événementielles ne peuvent pas être saisies par un club, transmettre la liste à Etienne qui effectuera la saisie.

Calcul de la bourse développement remise à chaque club :

On totalise les points obtenus par l'ensemble des clubs pendant la saison et on calcule la valeur du point (somme allouée à la bourse divisée par nombre total de points).

Ensuite par simple multiplication on calcule le montant qui sera versé à chaque club.

Chaque club est géré de façon propre par une fiche renseignée <u>en fonction des informations dont</u> Etienne dispose.

Cette fiche peut vous être communiquée sur demande.

Etienne reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles précisions ou remarques,

Pour la commission développement Laurent Durand

Comité des Vosges de Tennis de Table 10, route de la Petite Avison 88600 Vervezelle Téléphone : 03 20 50 19 03 ou 07 80 57 06 79 Mail : etirobert@wanadoo.fr Web :www.vosgestennisdetable.com Siret : 391 677 648 0035